



Réseau de Pépinières d'Entreprises de Midi-Pyrénées

**Cahier des Charges pour la réalisation du nouveau logo et charte graphique  
du Réseau de Pépinières d'Entreprises de Midi-Pyrénées**

**ELEMENTS DE CONTEXTE :**

Le Réseau de Pépinières d'Entreprises, créé en 1994 à l'initiative de la Région Midi-Pyrénées, réunit à ce jour 17 membres comptabilisant **24 pépinières d'entreprises dédiées à l'accueil, l'hébergement et l'accompagnement des jeunes entreprises de moins de 5 ans** (3 structures se sont également, très récemment, portées candidates à l'intégration du Réseau). 5 de ces pépinières se situent en pleine agglomération toulousaine alors que 19 d'entre elles se répartissent sur le reste des territoires de Midi-Pyrénées.

Les pépinières d'entreprises du Réseau régional présentent à ce jour une capacité d'accueil maximale de 434 jeunes entreprises (66% de cette capacité se situe hors aire urbaine toulousaine).

Depuis leur origine, les pépinières d'entreprises du Réseau ont accompagné 931 entreprises régionales pérennes (47% de ces entreprises se situent hors aire urbaine toulousaine).

Les entreprises ainsi créées et accompagnées ont généré 6.587 emplois en Midi-Pyrénées (66% de ces emplois ont été créé au sein de l'aire urbaine toulousaine par des entreprises à plus fort potentiel de développement).

Quel que soit le projet de création d'entreprises – **technologique, innovant, d'artisanat de production, de service à l'industrie à forte valeur ajoutée, ou d'activité traditionnelle** – le Réseau propose un maillage de solutions d'accueil, d'hébergement et d'accompagnement dans les principaux bassins d'emplois de Midi-Pyrénées.

Les pépinières d'entreprises sont issues des **politiques publiques d'aide à la création d'entreprises** (mises en œuvre par les Communautés d'Agglomération, Communautés de Communes, SEM, associations, agences de développement économiques).

Le Réseau de Pépinières d'Entreprises de Midi-Pyrénées est animé par Midi-Pyrénées Expansion.

La Région Midi-Pyrénées soutient les pépinières d'entreprises par une aide au fonctionnement et finance également le programme d'actions collectives du Réseau de Pépinières d'Entreprises.

Le Réseau de Pépinières d'Entreprises de Midi-Pyrénées est au final :

- un véritable outil de développement équilibré des territoires de Midi-Pyrénées par la création et le développement d'entreprises pérennes
- un des principaux opérateurs de la création et du développement d'entreprises de Midi-Pyrénées pour le bénéfice de toutes les pépinières qui le composent (Le Réseau est signataire du Plan Régional Création Transmission Reprise d'Entreprises)
- une association qui apporte son expertise aux élus et territoires intéressés par la mise en œuvre d'un nouveau projet de pépinière d'entreprises

## **I – OBJECTIFS DE COMMUNICATION**

L'efficacité et la notoriété du Réseau de Pépinières d'Entreprises de Midi-Pyrénées doivent s'appuyer sur une nouvelle communication efficace. Le Réseau se dote pour cela d'une multitude de supports de communication qu'il devient urgent de moderniser.

La communication à adopter doit conforter le Réseau régional comme **opérateur incontournable de la création et du développement d'entreprises en Midi-Pyrénées** auprès des publics de porteurs de projet ou de créateurs d'entreprise mais aussi de prescripteurs potentiels des pépinières d'entreprises (autres acteurs économiques publics, parapublics ou privés dont les grandes entreprises, banques, experts comptables).

## **II – CADRE DE LA CONSULTATION**

L'objet de la consultation doit permettre au Réseau de Pépinières d'Entreprises de Midi-Pyrénées de se doter à terme de :

### **1 - Un nouveau logo**

- Trois mots incontournables doivent y figurer : « Pépinières d'entreprises », « Le Réseau » et « Midi-Pyrénées » (ordre indifférent, dépendant des propositions à formuler)
- Les couleurs à adopter sont libres

- Au contraire de certains de ses supports de communication actuels, le Réseau de Pépinières ne souhaite plus de référence au monde végétal : trèfle, pousses, floraison, plantes, germination, etc...
- Le logo doit être compact afin de faciliter sa lisibilité et sa juxtaposition à côté de ceux d'autres partenaires

## **2 – Une nouvelle identité et charte graphique**

Il s'agira de développer, à terme, une nouvelle identité visuelle propre au Réseau de Pépinières d'Entreprises de Midi-Pyrénées via une véritable charte graphique qui puisse être déclinable sur les différents supports du Réseau :

- Plaquette générique A4 plié en 2 ou autre proposition de format (visuel & slogan en page 1, présentation des services en pages 2 et 3, coordonnées de toutes les pépinières et du Réseau en page 4)
- Document administratifs (papier en-tête, carte de correspondance, carte de visite du Président du Réseau de Pépinières)
- Bulletin de liaison Info'Réseau (maquette, rubricage, nom du bulletin)
- Stand parapluie
- Fonds de diaporama ppt
- Kakémonos / enrouleurs
- Affiches 80 x 120
- Site Internet

La déclinaison sur tout autre support à venir doit être possible (ex. adaptation de la plaquette générique lors d'opérations spécifiques : offre de services en faveur de l'essaimage, projet IDE'TECT visant à faire la promotion de la création d'entreprises dans les établissements d'enseignement supérieur, etc)

## **III – CONTRAINTES TECHNIQUES**

La nouvelle charte graphique et identité visuelle doit adopter le « guide de communication simplifié » de la Région Midi-Pyrénées proposé aux organismes associés de la Région Midi-Pyrénées (*voir ANNEXE I*).

Le logo du Réseau de Pépinières d'Entreprises de Midi-Pyrénées sera, sur les différents supports développés, prédominant par rapport au logo de la Région Midi-Pyrénées et de Midi-Pyrénées Expansion.

Les logos de la Commission européenne et celui du FEDER (l'Europe s'engage en Midi-Pyrénées avec le FEDER) devront également y figurer (*voir ANNEXE II*).

## **IV – MODALITES DE CONSULTATION**

Compte tenu de l'importance que confère le Réseau de Pépinières d'Entreprises de Midi-Pyrénées à la réalisation de cette nouvelle communication/charte graphique qui se veut pérenne, la consultation est ouverte à toutes les entreprises.

Les réponses à la présente consultation devront présenter :

- **une proposition chiffrée pour la réalisation du nouveau logo et de la charte graphique déclinée sur les différents supports** (*voir liste des supports énoncés en partie II.2.*)
- **ainsi que des maquettes/visuels déclinés sur quelques supports uniquement** (*voir maquettes/visuels à produire en partie VI*)

Il n'est pas prévu de défraiement des agences pour la réalisation des maquettes qui ne seraient pas retenues.

La commission « communication » du Réseau de Pépinières d'Entreprises est souveraine dans la méthode déployée et ses choix.

Les dossiers doivent être envoyés au :

Par courrier :

**RESEAU DE PEPINIERES D'ENTREPRISES DE MIDI-PYRENEES**  
**1, place Alfonse Jourdain – BP 31505**  
**31015 TOULOUSE Cedex 6**

Ou par e-mail :

[orliac@ariego-expansion.com](mailto:orliac@ariego-expansion.com)  
[caroline.bousquet@cg31.fr](mailto:caroline.bousquet@cg31.fr)  
[h.denudt@midipyr.com](mailto:h.denudt@midipyr.com)

## **V – PLANNING**

**Consultation :** Période du **lundi 26 janvier 2009** au **lundi 16 février 2009 minuit dernier délai** (cachet de la poste faisant foi)

**Pré-sélection sur dossier :** Pré-sélection de 3 agences par la commission « communication » du Réseau de Pépinières d'Entreprises de Midi-Pyrénées, le **lundi 23 février 2009 au siège du Réseau de Pépinières d'Entreprises de Midi-Pyrénées**

**Avis des membres :** Soumission des propositions retenues aux membres du Réseau de Pépinières d'Entreprises lors de la réunion plénière **du jeudi 26 février 2009**

**Audition éventuelle :** A l'issue de sa réunion plénière, le Réseau de Pépinières d'Entreprises de Midi-Pyrénées se réserve, si nécessaire, la **possibilité d'organiser l'audition des prestataires pré-retenus via sa commission « communication »** (*ces auditions auraient lieu le jeudi 5 mars 2009 à partir de 14H30 au siège du Réseau de Pépinières d'Entreprises de Midi-Pyrénées*). Pour ce forger une opinion plus complète, le Réseau pourra demander à décliner la charte graphique proposée sur la maquette d'un éventuel autre support de communication.

## **VI – CRITERES DE CHOIX DU PRESTATAIRE OU DE L'AGENCE**

Le prestataire ou l'agence devra remettre :

- **Une note ou un argumentaire** concernant le logo, sa signature éventuelle, et la charte graphique adoptée ;
- **Une maquette pour le logo et les principaux supports de communication** utilisés par le Réseau de Pépinières d'Entreprises :
  - o Proposition de logo
  - o 1<sup>ère</sup> de couverture et de la « plaquette générique »
  - o Maquette, rubricage de la 1<sup>ère</sup> page de l'Info'Réseau (ou autre nom)  
[http://www.rezopep-midipyr.com/communication-reseau/INFO\\_RESEAU/INFO\\_RESEAU\\_200806\\_18.pdf](http://www.rezopep-midipyr.com/communication-reseau/INFO_RESEAU/INFO_RESEAU_200806_18.pdf)
- **Le coût détaillé pour la livraison, libre de droits, du logo et des éléments de la charte graphique pour l'ensemble des supports de communication** utilisés par le Réseau de Pépinières d'Entreprises (l'agence retenue cèdera ses droits et fournira les fichiers natifs afin que le Réseau puisse en faire librement toutes les utilisations souhaitées).

La présente consultation ne concerne que la conception du logo et de la nouvelle charte graphique. Certains des supports de communication utilisés par le Réseau pourraient être réalisés par le prestataire retenu. Dans ce cas, **une estimation financière des coûts de réalisation de ces supports de communication peut être transmise pour information.**

Enfin, il est demandé au prestataire de préciser s'il possède en interne :

- l'ensemble des compétences pour la réalisation du logo et de la nouvelle charte graphique ;
- l'ensemble des compétences pour la réalisation des supports de communications à venir

## **VII – CONTACTS**

**Régine ORLIAC** : CAP DELTA (09)

Tél : 05.61.69.00.09. - [orliac@ariege-expansion.com](mailto:orliac@ariege-expansion.com)

**Caroline BOUSQUET** : CEEI Théogone (31)

Tél : 05.61.28.56.56. - [caroline.bousquet@cg31.fr](mailto:caroline.bousquet@cg31.fr)

**Hervé DENUDT** : Animateur du Réseau (Midi-Pyrénées Expansion)

Tél : 05.61.12.57.20. – [h.denudt@midipyr.com](mailto:h.denudt@midipyr.com)

## ■ GUIDE DE COMMUNICATION SIMPLIFIÉ

# La communication des organismes associés

Arpe, Ardesi, CarifOrep, Cogemip, CRT, Midi-Pyrénées Europe, MPE, MPI, CRL

L'ensemble des organismes associés dispose d'un habillage graphique commun. Il se compose de deux parties :

- un bandeau inférieur blanc,
- une partie supérieure dite libre expression.

### 1 - Le bandeau inférieur blanc

Un bandeau blanc est apposé en bas de page. Il suit une forme à respecter de manière homothétique selon la taille du document. Le bandeau s'applique, à minima, sur l'ensemble des couvertures des documents.

#### Le bandeau blanc inférieur héberge :

- Partie gauche : les logos de l'organisme associé et la version institutionnelle (carrée) du logo de la Région Midi-Pyrénées. Les deux logos sont de taille identique.
- Partie droite : les logos institutionnels : Europe, Etat, Dire, Drac... selon les cas.

### 2 - La partie supérieure dite libre expression

Comme son nom l'indique, cette zone est libre de contraintes et héberge éléments visuels ou graphiques et textes.

Si la partie supérieure est blanche, la délimitation du bandeau apparaît via un filet.

Dans le cas contraire (fond en photo ou aplat de couleur), il n'y a pas de filet (sauf s'il reste des zones de blanc).

### Mentions particulières

Peuvent être inscrites en bas à gauche de la partie supérieure (libre expression) au niveau du décroché :

- La dénomination complète de l'organisme satellite,
- Les coordonnées (adresse, tél., site...).

### Les logos des partenaires

Les logos des partenaires événementiels apparaîtront uniquement en dernière de couverture des documents.



[www.midipyrenees.fr](http://www.midipyrenees.fr)



## ANNEXE II : Obligation de publicité pour l'Union européenne

La publicité est l'une des obligations clé des bénéficiaires de subventions européennes.

Cette obligation vous engage à indiquer aux personnes qui profitent de votre action, à vos partenaires et plus généralement au public, la participation communautaire au financement de votre projet.

Pour vos projets vous devez :

- Apposez **l'emblème de l'Union européenne** (drapeau) sur tout document ou support de communication relatif à votre projet
- Inscrivez la mention suivante : " **[description de l'action] est cofinancée par l'Union européenne**. L'Europe s'engage en [indiquer la région] avec le [Fonds européen de développement régional ] "
- Signalez la participation de l'Union européenne dans vos **relations avec la presse**
- **Soumettre vos projets (plaquettes, communication...) avant impression au service instructeur (Conseil Régional) pour accord**

Les logos sont disponibles sous : [www.midipyrenees.fr](http://www.midipyrenees.fr) (rubrique « Economie et Société » sous rubrique « Europe » et « Feder »)

Préciser quelles vont être vos actions de publicité, communication ou information prévues sur ce projet :